

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 47

présents : 31

pouvoirs : 13

votants : 44

L'an deux mille dix-neuf, le six février à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 31 janvier 2019

Présents :

MM PERROUIN, SABOURIN, LUCAS, COIGNET, BALEYDIER, JOUNIER, BOUHIER, TEURNIER, BARON, MABIT, LAUMONIER, CORBET, ROCHET, RIVERY, RINEAU, AGASSE, MARCHAIS J.P., POUPELIN, AUBRON, LEGOUT, BUZONIE,
MMES LERAY, BABIN, TESSERAU, HOUSSIN, CHOBLET, VIVANT, PETITEAU, MOSTEAU, CHARRIER, LE POTTIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BRAUD (pouvoir à Mr LUCAS), Mme MENARD (pouvoir à Mr SABOURIN), Mr GICQUEL (pouvoir à Mr TEURNIER), Mr RIPOCHE (pouvoir à Mme CHOBLET), Mr BERTIN (pouvoir à Mr MABIT), Mme MEILLERAI-PAGEAUD (pouvoir à Mme VIVANT), Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr CORBET), Mme DAVIOT (pouvoir à Mr ROCHET), Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mr BARAUD (pouvoir à Mr RINEAU), Mr SERISIER (pouvoir à Mme PETITEAU), Mme GILBERT (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr MARCHAIS J. (pouvoir à Mr POUPELIN).

Absentes excusés : MMES ARBERT, LACOSTE, PEROCHEAU.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Brigitte PETITEAU

Rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Vu l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°D-20170118-23 créant la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) ;
Vu la délibération n°D-20171220-04 approuvant le transfert des missions des Commissions Communales d'Accessibilité vers la CIA ;

La Communauté de communes a établi un rapport afin de :

- Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire
- Capitaliser l'expérience des actions menées
- Mettre en place une programmation
- Mettre en avant les réussites
- Faire remonter les difficultés
- Formaliser la concertation
- Informer les associations et citoyens

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), annexé à la présente délibération.

Fait à Vallet, le 6 février 2019

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le 11 FEV. 2019

de son affichage le 11 FEV. 2019

Accusé Réception
Préfecture, via FAST, le :

11 FEV. 2019